

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Préavis municipal 2011 - 2016 / N°77 Budget de fonctionnement 2016

Rapport de la Commission permanente des finances

Au Conseil communal de Rolle

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

La Commission permanente des finances composée de :

- Mmes Véronique Perrelet (excusée le 24.11)
 Lucette Schmutz (rapporteur)
- MM. Olivier Barras, (excusé les 26.10, 2, 16, 23 et 24.11)
 Michel Deruaz (président)
 Loïc Haldimann (excusé le 23.11)
 Christian Hay (excusé le 2.11)
 Olivier Paley (excusé le 16.11)

s'est penchée, en dates des 26 octobre, 2, 11, 16, 18, 23 et 24 novembre sur le Préavis municipal concernant le budget de fonctionnement 2016. Lors de la séance du 2 novembre, M. le Syndic, Jean-Noël Goël, M. le Municipal, Denys Jacquet, et M. le Boursier communal, Rocco Giugno, étaient présents, alors que Mme la Municipale, Joséphine Byrne-Garelli, a répondu aux questions de la commission le 18 novembre et M. le Syndic, le 23 novembre.

Diverses informations complémentaires ont également été reçues par échange de courriels avec le Syndic. La commission remercie les membres de la Municipalité pour leur disponibilité et les informations transmises.

Références légales

L'article 8 du Règlement sur la comptabilité des communes, repris par l'article 87 du règlement du Conseil communal de Rolle, précise que « le projet de budget est remis par la Municipalité au Conseil général ou communal au plus tard pour le 15 novembre de chaque année. Il est renvoyé à l'examen d'une Commission ». Selon l'article 39 de ce même règlement, c'est la Commission permanente des finances qui est en charge d'examiner le budget.

Préambule

Le budget 2016 établi par la Municipalité présente un excédent de recettes de CHF 462'922.-, en nette amélioration par rapport au budget 2015. Cela résulte en partie d'une amélioration des recettes, et d'une progression réduite des dépenses.

Toutefois, deux éléments importants ont une influence sur la lecture de ce budget : en premier lieu notre commune a reçu un important rattrapage d'impôts, portant sur les années 2014 et antérieures. De ce rattrapage découlent aussi des recettes supplémentaires pour l'exercice courant de 2015. Ces éléments ont incité la Municipalité à augmenter les recettes fiscales du budget 2016.

Le second élément porte sur la facture sociale et les charges péréquatives. En général, celles-ci sont en effet calculées après la clôture des exercices comptables, et un complément éventuel est alors facturé. Les comptes 2014 de la commune ayant été en-deçà des estimations, nous avons reçu en 2015 un remboursement pour le trop payé. La forte augmentation des recettes en 2015 va, à l'inverse, conduire à une facturation complémentaire, par le canton : au moment du bouclage des comptes 2015, il conviendra de provisionner ce complément.

Du fait des mauvais résultats de 2014, une nouvelle estimation des charges péréquatives a été fournie par le Canton à la Commune ce qui explique le montant relativement faible de celles-ci dans le budget 2016 malgré l'augmentation prévue des recettes fiscales. Comme pour 2015, cela sera éventuellement corrigé par un rattrapage après le bouclage des comptes 2016 qu'il faudra anticiper par l'établissement d'une réserve.

Résumé des travaux de la Commission

Dans l'exercice de son mandat, la CoFin a procédé à l'examen :

- des écarts de l'entier des lignes budgétaires, par rapport au budget 2015 et par rapport aux comptes de fonctionnement de l'année 2014;
- des nouvelles lignes budgétaires ;
- du bien-fondé des dépenses et recettes budgétaires.

La Commission des finances s'est assurée, dans la mesure du possible, que toute nouvelle dépense et/ou recette prévue ait bien été portée au budget.

Remarques de la Commission sur certains comptes

51 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

52 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

A l'heure actuelle, la lecture de ces comptes n'est pas toujours aisée surtout depuis le rôle grandissant de l'ASPAIRE. Dès 2017, toutes les dépenses scolaires, parascolaires, accueil de jour, bibliothèque etc. seront portées sur les comptes de l'ASPAIRE et n'apparaîtront dans les comptes de Rolle que ses participations à l'association.

RESEAU EGOUTS, EPURATION

4600.4811 Prélèvement réserve d'épuration.

La rubrique 46 est un compte affecté qui doit être équilibré par des recettes annuelles ou par des réserves constituées à cet effet.- La CoFin constate que les encaissements annuels ne suffisent pas pour couvrir les dépenses prévues et que les réserves sont en voie d'épuisement. Elle incite donc la Municipalité à proposer des mesures adéquates dans les plus brefs délais.

SERVICE DES EAUX

8100.4813 Prélèvement réserve des eaux.

Là encore, il s'agit d'un compte affecté. Si autrefois, la réserve était alimentée par la vente de l'eau, ce n'est plus le cas depuis la création du Grand SIDERE. La source est donc tarie... La CoFin invite la Municipalité à proposer une solution pour amortir le solde du PM n° 15/11-16 par un autre moyen.

Les amendements de la CoFin

CULTURE / MANIFESTATION

1500.3170 Réceptions et manifestation.

Dans le détail de ce compte apparaît un montant de CHF 70'000.- consacré à la manifestation Rolle 1900. La majorité de la Commission estime que cette somme est suffisamment importante pour être soumise au Conseil communal.

Ce compte fait l'objet d'un amendement accepté par les membres de la CoFin par 4 voix contre 2 et 1 abstention.

CHÂTEAU

3500.3141 Entretien bâtiment

Dans le détail des comptes, la CoFin constate que l'augmentation des charges est essentiellement liée à la remise en état de la charpente (CHF 80'000.-). Une étude a été réalisée par la Municipalité et un devis établi pour la réhabilitation et le traitement de la charpente vermoulue. Au vu du montant important de la réfection de la charpente, la majorité des membres de la CoFin souhaite que la demande de crédit passe par le biais d'un préavis municipal.

Ce compte fait l'objet d'un amendement accepté par les membres de la CoFin par 6 voix contre 1.

LOGE DU CHÂTEAU

3510.3141 Entretien bâtiment.

L'importante augmentation des charges sur ce poste est liée à divers travaux conséquents et notamment à un projet d'étude concernant le bâtiment (CHF 15'000.-). La majorité de la Commission inquiète que le résultat du projet d'étude n'engendre des frais supplémentaires préfère que ce projet fasse l'objet d'un préavis municipal.

Ce compte fait l'objet d'un amendement accepté par les membres de la CoFin par 6 voix contre 1.

GRAND-RUE 43

3570.3122 Consommation de gaz

Le montant de CHF 7000.- a été porté sur ce compte par erreur. En effet, ces charges sont ventilées par la régie aux locataires et ne passent pas par les comptes communaux.

Ce compte fait l'objet d'un amendement accepté à l'unanimité par les membres présents de la CoFin.

3570.3141.1 Conciergerie

Aucun montant n'a été porté sur ce poste au budget. En fait, il s'agit d'un oubli.

Ce compte fait l'objet d'un amendement accepté à l'unanimité par les membres de la CoFin.

BATIMENT PLAGE

3680.3141 Entretien bâtiment

En regard des importants investissements réalisés par le Commune ces dix dernières années sur la buvette de la plage et des maigres apports de la location de ce bâtiment, la Commission estime que l'entretien de cet objet ne doit pas excéder le loyer.

Ce compte fait l'objet d'un amendement accepté à l'unanimité des membres présents de la CoFin.

RUE DU TEMPLE 2

3730.3122 Consommation de gaz

Le montant de CHF 12'000.- a été porté sur ce compte par erreur. En effet, ces charges sont ventilées par la régie aux locataires et ne passent pas par les comptes communaux.

Ce compte fait l'objet d'un amendement accepté à l'unanimité par les membres présents de la CoFin.

ESPACES VERTS, CIMETIERE, ILE, FONTAINE

4400.3091 Formation du personnel

Concernant le montant de CHF 20'000.-, il s'agit d'une faute de frappe. Comme pour le budget 2015, cette somme doit être ramenée à CHF 2'000.-.

Ce compte fait l'objet d'un amendement accepté à l'unanimité par les membres de la CoFin.

SERVICE SOCIAL COMMUNAL

7100.3665 Aide complémentaire communale

Le montant de CHF 72'000.- pour Quartier Solidaire a été porté sur ce compte alors que le nouveau poste 7100.3665.3 Quartier Solidaire a également été imputé de cette même somme.

Ce compte fait l'objet d'un amendement accepté à l'unanimité par les membres de la CoFin.

Tableau des amendements

Amendement	Compte	Budget 2016 selon préavis	Budget 2016 amendé	Variation des charges
1	1500.3170	168'000.-	98'000.-	-70'000.-
2.	3500.3141	140'800.-	60'800.-	-80'000.-
3	3510.3141	50'500.-	5'000.-	-45'500.-
4	3570.3122	7'000.-	0.-	-7000.-
5	3570.3141.1	0.-	3'800.-	+ 3'800.-
6	3680.3141	22'000.-	8'000.-	-14'000.-
7	3730.3122	12'000.-	1000.-	-11'000.-
8	4400.3091	20'000.-	2'000.-	-18'000.-
9	7100.3665	95'000.-	23'000.-	-72'000.-
Totaux				-313'700.-

CONCLUSION

Considérant l'exposé ci-dessus, la Commission permanente des finances vous demande à la majorité de ses membres (5 voix pour, 2 contre) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

vu le préavis municipal 2011-2016 / N° 77 du 30 octobre 2015,

entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,

considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

- Adopte le budget 2016 **amendé** de la Commune de Rolle présentant un excédent de revenus de CHF 776'622.-

Au nom de la Commission permanente des finances :

Rolle, le 27 novembre 2015

Le Président



Michel Deruaz

Le Rapporteur



Lucette Schmutz